

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS EN EXERCICE

PRESENTS

16

VOTANTS

19

DATE DE CONVOCATION

17 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE

2 5 MARS 2022

Codification: 7.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

2 5 MARS 2022 et publication du

2 5 MARS 2022

Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-deux s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Patrick PORNET (arrive à 20h15), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absents avec excuse:

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

<u>OBJET</u>: 2022-011 : vote du Budget Primitif 2022 – budget général M 14

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2022 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 2 087 666,89 €.
- La section d'investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 781 632,29 €.

Soit un budget total de 3 869 299,18 €.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022 Publication : 25/03/2022 Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2022, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

DE PLEASEUX

A PERREUX, le 25 mars 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-011-DE